

## **Le commentaire du Président après le résultat des votations.**

Ce 21 mai 2006, une petite majorité du peuple a décidé de faire une confiance aveugle aux auteurs de cette Loi. Un jour peut-être et l'avenir nous le dira, une majorité au Grand-Conseil ou le Conseil d'Etat viendra avec un "joli présent". Au lieu d'aller dans le sens des conseils de l'audit, décidée à l'époque par le Peuple ; Il proposera de faire des économies sur des dépenses sur lesquelles ils ne seraient pas forcément nécessaire d'en faire, mais d'accès plus facile. Donc forcément non acceptés par la population, ce qui entraînera automatiquement une hausse d'impôt qui pourrait toucher qu'une partie des contribuables. Dans ce cas, la minorité touchée, ne pourra qu'accepter cette hausse d'impôt.

En conclusion, pour HAD, le vote positif du 21 mai 2006, semble annuler tout le travail que l'on a fait pour obliger les politiciens de mettre en œuvre les économies proposées par l'audit sur le fonctionnement de l'État sans toutefois toucher à certains acquis sociaux et, bien entendu, la Loi sur le vote obligatoire lors de hausse (baisse) d'impôt.

**Le Président**  
H. Ehrlam